|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **CONTROLE TECHNIQUE.**Depuis 2012 ce qui a changéNOUVEAUX CONTROLES.Une attention toute particulière sera portée sur le freinage de votre véhicule1° nouveauté :On vérifiera le système de freinage de secours ; L’absence ou non d’assistance de freinage ainsi que le niveau de liquide de frein.Tout défaut sur l’un de ces points entrainera l’obligation de passer une contre visiteAutre nouveauté : La direction assistée de votre véhicule devra se montrer irréprochable (auparavant = seulement contrôlée) |
|  |

 |
|

|  |
| --- |
| NOUVEAU PROCES VERBAL.Le nouveau procès-verbal du contrôle technique, bénéficie d’une nouvelle mise en pageDe plus il comporte un nouvel autocollant à apposer sur la carte grise, qui spécifie si le véhicule est apte à rouler ou non (contre visite).NOUVELLE VIGNETTE.La nouvelle vignette apposée sur le pare-brise change :Pour devenir à la fois plus lisible mais aussi plus complète.\*Elle devient plus lisible car la date d’expiration du CT qui était indiquée par des trous percés sur le mois et l’année ; se transforme en une date clairement affichée.\*Elle devient plus complète pour les forces de l’ordre.En effet, l’immatriculation et le numéro de série sont désormais indiqués sur la vignette.Jean Louis (Mars2020) |
|  |

 |